

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mmes Catherine BESSON, Mme Jocelyne CASTON, M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, M. Bernard VINCENT, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Bernard COMTE, Olivier MIGNEREY, Albert PETIT, Mme Martine DEUS.

Excusé(s) : MM. Jean-François DURAND (procuration donnée à Bernadette GOLIN), Christian SIRON (procuration donnée à Bernard COMTE), Jacky COLLIGNON (procuration donnée à Catherine BESSON), Mmes Corinne RINGUENOIRE (procuration donnée à Martine DEUS), Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : Mme Martine COTTE.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

Echanges entre la Gendarmerie nationale et le Conseil municipal concernant la sécurité et la prévention.

Le Maire invite le Capitaine CAVAZZA, Commandant de Brigades de Loriol - Livron - Portes-Les-Valence et l'Adjudant-chef BOUCHET, Commandant de la Brigade de Livron, à faire le point sur la délinquance à Alex entre 2009 et 2011. Les statistiques démontrent une nette baisse des atteintes corporelles (bagarres, conflits familiaux) et atteintes aux biens, grâce à une étroite et efficace collaboration de la Gendarmerie avec la Municipalité et les citoyens. Le taux de résolution des affaires est d'environ 35 à 40 % tous délits confondus. Le Capitaine CAVAZZA et l'Adjudant-chef BOUCHET interpellent en revanche la population sur la hausse du nombre d'escroqueries et d'infractions économiques, via Internet notamment. Les transactions et règlements par cartes bancaires sont à l'origine de plus en plus de litiges, et d'usurpation d'identités. Les conseillers font part de leurs expériences et de leur ressenti. Les gendarmes insistent sur les actions de prévention et de sensibilisation qu'ils mettent parallèlement en œuvre. Les opérations « tranquillité vacances » ou « tranquillité séniors » apportent par exemple de bons résultats, mais restent peu sollicitées. D'une manière plus générale, les gendarmes invitent les alleloises et allelois à toujours être vigilants et à ne pas hésiter à signaler à la Brigade de Livron, puisqu'Alex en dépend, tout fait ou comportement anormal. Les conseillers municipaux, en tant que représentants des habitants peuvent aussi constituer un bon relais. Le Maire, satisfait du bilan présenté, remercie le Capitaine CAVAZZA et l'Adjudant-chef BOUCHET pour leur intervention.

Z.A. CHARPONNET : VENTE DE LA PARCELLE ZS n° 637 à M. GRONFIER :

La parcelle ZS n° 637 d'une superficie de 4 074 m² est située Traverse de Pélissier, à côté de l'entreprise SOUB'BOIS. Le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 12 novembre 2007 pour la vendre à M. LOUIS. La vente n'ayant pas aboutie, cette parcelle intéresse aujourd'hui Mme et M. Yves GRONFIER (entreprise MIKADO), qui souhaite construire les locaux professionnels de leur entreprise de menuiserie et leur habitation. Le règlement de l'actuel POS sur cette zone implique une emprise au sol de l'habitation au maximum égale à la moitié de la construction à usage d'activité, sans dépasser 150 m² de surface hors oeuvre nette (SHON). Le Conseil municipal, après consultation de France Domaine, décide à l'unanimité de vendre cette parcelle pour un montant de 69 258 €, soit 17 €/m². Le dossier est confié à Maître ESTOUR (Crest).

DON DE « EUGENIE » (POMPE A INCENDIE) A L'ASSOCIATION A.S.P.I.R.O. :

Le Maire rappelle aux conseillers que la Commune a en sa possession une ancienne pompe à incendie dont elle n'a plus l'utilité. Il propose à l'assemblée d'en faire don à l'association A.S.P.I.R.O. d'Etoile-sur-Rhône (Association de Sauvegarde du Patrimoine Incendie Reconditionné d'Origine), régie par la loi de 1901, qui a pour but de collecter les véhicules anciens et du matériel de sapeur-pompier, d'assurer la conservation de ce patrimoine et de la présenter à la population à des fins historiques et culturelles. Les Conseillers approuvent.

SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITION D'OCTROI :

Subventions à la bibliothèque alleloise

Le Maire rappelle que certaines associations sont bénéficiaires de subventions assorties de condition de réalisation. Le versement des crédits inscrits préalablement au budget fait l'objet d'une délibération spécifique, au vu des justificatifs et bilans financiers fournis. Aussi, la somme de 200 € va être versée à la Bibliothèque au titre des « Alexyades » organisées le 25 mars 2011, 160 € pour l'animation « Contes », et 100 € pour l'organisation de la fête de la Science du 15 octobre 2011.

DECISION MODIFICATIVE / VIREMENT DE CREDITS :

Budget général Commune :

Le Maire rappelle aux conseillers que le budget prévisionnel a été adopté le 20 avril 2011 et qu'un second ajustement des crédits est nécessaire. La subvention de la CAF de 118 000 € initialement octroyée pour la création de la micro-crèche a été réévaluée à 132 000 €. Les crédits supplémentaires générés sur le budget général seront affectés aux dépenses d'éclairage public. L'article 202 Frais de révision des documents d'urbanisme sera d'autre part abondé de 27 000 € pour anticiper les dépenses à venir en attendant l'élaboration et le vote du budget 2012. Les crédits sont pris sur l'article 2313 Constructions, excédentaire.

Budget annexe de l'eau et de l'assainissement :

Le Maire rappelle aux conseillers que le budget prévisionnel a été adopté le 20 avril 2011 et qu'un ajustement des crédits est nécessaire, compte tenu de l'avancement du dossier « forage de reconnaissance en eau potable ». 41 600 € de subventions ont été alloués à la Commune par l'Etat et le Département, pour cette opération. L'Agence de l'Eau ne s'est pas encore officiellement prononcée. Ces nouveaux crédits sont ainsi inscrits aux articles 1311 et 1313 du budget annexe.

DIVERS

• Permis de construire et déclarations préalables accordés depuis le 11 octobre 2011

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture des permis de construire accordés et déclarations préalables instruites, depuis le 11 octobre 2011. Quatre permis de construire ont été accordés pour l'extension d'habitations, la construction de garages et piscines, d'un abri piscine, et d'un préau. Sept déclarations préalables ont été accordées, pour la construction d'abris de jardin, d'un local agricole, pour la pose de panneaux photovoltaïques, d'une clôture, pour la modification d'une façade, et pour la surélévation d'une toiture.

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, indique qu'elle s'est rendue à de nombreuses assemblées générales d'associations et rappelle le spectacle de Noël pour les enfants, organisé par la mairie le vendredi 16 décembre 2011.

Mme Catherine BESSON, adjointe aux affaires scolaires, a assisté à la réunion de l'OGEC Saint-Maurice et la veillée de Noël du 13 décembre organisée par l'école Saint-Maurice.

Guy VIGLIOCCO, adjoint et délégué communautaire, annonce que le 17 décembre, il sera possible de visiter l'usine de traitement des ordures ménagères d'Etoile-sur-Rhône. Un débat est organisé à 11h00.

Le Maire termine en donnant un bref compte-rendu de l'état d'avancement du forage de reconnaissance en eau potable. La profondeur atteinte est de 281 mètres. Après une couche de sables, le calcaire a été atteint. L'eau est présente ; toutefois, on ne peut présager pour l'instant de la quantité, ni de la qualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h30.